

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** Les premiers mots de l'article m'ont laissé croire que l'écrivit faisait allusion au débat qui se déroule en ce moment.

**M. KNIGHT:** Je ne poursuivrai pas davantage ma citation; mais, de mon propre chef, je dirai simplement que le Gouvernement a commis une monumentale bévue d'ordre politique. Je suppose que cette assertion n'enfreint pas le Règlement, que les honorables députés soient de mon avis ou non.

Peut-être le Gouvernement fera-t-il quelque chose. J'ai déjà indiqué les motifs qu'il aurait d'agir à cet égard. On sait la rébellion formidable qui s'est produite dans ses rangs, rébellion qui se donnait libre cours quand on ne prévoyait pas que la question entraînerait une mise aux voix et qui s'est quelque peu apaisée depuis que le chef de la C.C.F., en mettant la question au grand jour, a forcé le Gouvernement à prendre le vote. L'honorable député de Comox-Alberni a dit qu'on ne pouvait servir deux maîtres. Comme la question est d'ordre politique et comme l'honorable représentant de Comox-Alberni a lui-même parlé politique pendant une quinzaine de minutes, je ne vois pas pourquoi il me serait interdit de faire intervenir la politique dans cette discussion. On a proposé ici que l'Etat subventionnât le transport des marchandises à travers l'Ontario septentrional. A cet égard, je citerai une déclaration de l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker).—s'il est toujours l'honorable représentant de Rosthern,—qui prononce actuellement des discours à travers la Saskatchewan. L'article que je cite est intitulé: "Le chef libéral en Saskatchewan préconise que le pays fasse les frais du transport des marchandises à travers les régions désolées de l'Ontario occidental." Il affirme que c'est là le programme libéral en matière de tarifs marchandises. M'est-il permis, monsieur l'Orateur, de citer cet article?

**M. KNOWLES:** Il fait partie de la Chambre.

**M. KNIGHT:** L'honorable député de Rosthern fait partie de la Chambre des communes, mais, comme il expose ici le programme libéral, ses paroles se rattachent directement à la question à l'étude. Voici:

M. Tucker en a conclu qu'il appartenait au pays plutôt qu'à l'Ouest seul de défrayer le coût élevé du transport des marchandises à travers ce territoire désolé.

Ecoutez l'extrait suivant:

M. Tucker a déclaré qu'en assumant les frais d'exploitation du service ferroviaire dans les landes de l'ouest ontarien, le gouvernement fédéral procurerait aux chemins de fer des

revenus suffisants pour permettre d'abaisser le tarif-marchandises applicable dans l'Ouest au niveau courant dans l'Est...

Voilà, selon l'honorable député de Rosthern, le programme libéral en matière de tarif-marchandises. Le ministre peut-il m'indiquer s'il s'agit de la ligne de conduite du gouvernement fédéral? Se propose-t-il d'y donner suite? Parlons de servir deux maîtres. L'honorable député de Rosthern (M. Tucker) semble avoir la malheureuse facilité d'être au mauvais endroit au moment opportun. Quand des questions importantes allaient se décider à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, on a offert un siège à M. Tucker, mais il n'a pu l'accepter, sa présence étant nécessaire à Ottawa.

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** A mon avis, l'honorable député ne traite pas la question du tarif-marchandises; il parle de l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker).

**M. KNIGHT:** J'arrive au tarif-marchandises. Je signalais ce que l'honorable député a dit qu'il ferait à ce sujet.

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** Je n'ai pas interrompu l'honorable député quand il rappelait ce que l'honorable représentant de Rosthern a dit au sujet du tarif-marchandises. Toutefois, lorsque ses remarques visent uniquement l'honorable député de Rosthern, je dois le rappeler à l'ordre.

**M. KNIGHT:** En Saskatchewan, l'honorable représentant de Rosthern a dit ce qu'il ferait au sujet du tarif-marchandises s'il était à Ottawa. Où est-il? Quand des questions d'importance capitale pour ma province se décident à Ottawa, l'honorable représentant de Rosthern n'est pas ici; il mène une campagne électorale en Saskatchewan.

**M. PORATEUR SUPPLÉANT:** Règlement. Je prie l'honorable député de Saskatoon de s'abstenir de parler de l'honorable député de Rosthern.

**M. KNIGHT:** Nous cesserons de nous attarder à l'honorable député de Rosthern pour aborder des questions plus importantes.

Le très hon. M. GARDINER: D'ailleurs, il s'en occupera.

Une VOIX: Qui interrompt maintenant?

**M. KNIGHT:** Je crois avoir nettement exposé mon attitude au sujet du tarif-marchandises, question très importante aux citoyens de Saskatoon, non seulement aux hommes d'affaires mais à tous ceux qui se livrent au commerce du gros. Elle intéresse également chaque homme, femme et enfant